EXERCICE 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 10 mars 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-25

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 10 mars 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 février 2025.

Point de l'ordre du jour :
6.2. Désignation du médiateur de l'université

……

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours, notamment l'article 10 de l'annexe aux statuts,
Vu la proposition du Président de l'université,

Exposé de la décision :

La fonction de médiateur de l'université étant vacante depuis le 9 mars 2024, le Président de l'université propose au conseil d'administration de désigner M. Loïc Vaillant, professeur des universités-praticien hospitalier à la retraite, en qualité de médiateur de l'université, pour un mandat de deux ans, conformément à l'article 10 de l'annexe aux statuts de l'université.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la désignation de M. Loïc Vaillant en qualité de médiateur de l'université pour un mandat de deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	**36**	**DÉCOMPTE DE VOIX**	
Nombre de membres en exercice :	**36**	Abstentions :	0
Quorum :	**18**	Votants :	33
Membres présents :	29	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	4	**Votes exprimés :**	**33**
Total des membres présents et représentés :	**33**	**Majorité requise :**	17
		Pour :	**33**
		Contre :	0

Pièce jointe :
- néant.

Fait à Tours,

Signé électroniquement par Le Président de l'Université de Tours Philippe Roingeard Le 12/03/2025 à 16:22